



*alertes*

pour la qualité de vie des personnes âgées

La Grange du Château, 8 rue du Château,

38320 EYBENS - Courriel : [alertes38@free.fr](mailto:alertes38@free.fr)

Tél : **04 76 24 08 63**, Secrétariat (9h-12h),

Site web : [www.alertes38.org](http://www.alertes38.org)

**Monsieur Xavier BERTRAND**

Ministre du Travail, des Relations  
sociales et de la Solidarité

**127, rue de Grenelle**

**75700 Paris**

Grenoble, le 5 novembre 2007

Objet : à propos de la politique gérontologique du gouvernement

Réf : JG / JCC / 2007-11-05 / 01

Monsieur le Ministre,

L'Association ALERTES regroupe en Isère la plupart des acteurs de la gérontologie : les personnes âgées, les familles, les professionnels, les gestionnaires, les associations et organisations intéressées, à titre personnel ou collectif.

Elle s'est mobilisée depuis plusieurs années pour permettre une meilleure prise en compte des personnes âgées et plus largement de celles en situation de fragilité. Force de proposition et de réflexion, elle se veut aussi revendicative. C'est à ce titre que nous vous exprimons notre inquiétude quant à la politique menée dans ce domaine par votre gouvernement.

Depuis des années, le constat est fait que la prise en charge de la dépendance reste en France un problème majeur, mal résolu ; et quand des mesures sont prises, elles sont tellement faibles qu'elles sont systématiquement balayées par le phénomène d'accroissement du nombre de personnes à aider.

Deux possibilités de prise en charge sont possibles :

- le domicile
- l'établissement.

Dans ces deux domaines, des moyens significatifs sont à mettre en place.

**Au domicile**, il est indispensable que l'accompagnement puisse se faire en toute sécurité. Pour cela, il convient :

- d'augmenter le nombre de places en SSIAD (en Isère par exemple, un SSIAD a depuis deux ans 100 places autorisées, mais à ce jour 12 seulement sont financées),
- de créer des places en HAD qui répondront aussi aux besoins des établissements,
- de renforcer de façon significative les moyens d'aide aux aidants (familles, proches), par un soutien adapté, la création de places d'hébergement temporaire et d'accueil de jour (avec un tarif accessible à tous).

Pour ce faire, il convient d'augmenter le nombre de places en formation d'Aide Soignantes et d'Infirmières Diplômées d'Etat afin de permettre un recrutement qui ne soit pas un parcours du combattant, et pour que le système libéral puisse répondre aux besoins. De même, il est essentiel de valoriser le métier d'aide à domicile.

**En ce qui concerne les établissements**, les crédits d'ouverture doivent être fortement accrus afin de pouvoir ouvrir ou mettre aux normes plusieurs établissements par an, d'autant que ces derniers sont souvent autorisés par le schéma gérontologique départemental et le CROSM, et que chaque année des crédits de la CNSA sont inutilisés.

Le coût de l'hébergement est trop élevé pour une grande partie des personnes concernées. Les coûts d'investissements et d'amortissements ainsi que les surcoûts des améliorations ne devraient plus être mis à la charge des résidents, comme le préconise entre autres le rapport Guinchard au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée Nationale du 17 Mai 2006 adopté à l'unanimité.

A ce jour, 900 personnes très dépendantes sont en attente de places dans l'agglomération grenobloise. Les solutions proposées les éloignent considérablement de leur environnement social et familial, ce qui ne fait qu'accroître leur dépendance. Elles multiplient les problèmes des familles souvent mises devant le fait accompli, et qui ne disposent, la plupart du temps, que de moyens limités en temps et ressources financières.

Par ailleurs le prix de journée des établissements n'est pas compatible avec les revenus des retraités.

Indépendamment des structures (domicile et établissement), le problème du **financement** des besoins et plus généralement de la santé reste posé et fait l'objet de notre part d'une inquiétude certaine. En Juin 2006, notre association s'adressait en ces termes à Monsieur Le Préfet de l'Isère à propos du Plan Solidarité Grand Age : *« C'est avec la plus grande réserve que nous accueillons l'annonce de créations de places nouvelles ; car elle n'est pas en phase avec les besoins... Ce plan nous paraît nettement insuffisant en ce qui concerne le nombre de personnels en établissements et à domicile. Le ratio un agent pour un lit ne concernera à l'horizon 2012 que les établissements de type USLD à l'avenir incertain alors que les*

*établissements accueillent déjà des personnes très dépendantes avec un ratio actuel de l'ordre de 0,53... » En conclusion de notre lettre nous écrivions : « Le constat fait par le gouvernement est proche de la réalité ; les orientations préconisées sont intéressantes en tant que telles ; mais les moyens proposés ne correspondent pas à cette analyse des besoins. »*

Monsieur Le Président de la République a évoqué (dans son discours du 18 Septembre 2007) la notion de **5<sup>ème</sup> risque** pour la prise en charge de la dépendance. « *Je créerai une cinquième branche de la protection sociale pour consacrer suffisamment de moyens à la perte d'autonomie et garantir à tous les Français qu'ils pourront rester à domicile s'ils le souhaitent.* »

Nous attendons avec impatience des précisions dans ce domaine.

- Quel panier de services et de soins sera effectivement pris en charge ?
- Quelle forme prendra la solidarité pour couvrir le risque ?
- Quelle sera la part de la prise en charge de l'Etat ? celle des systèmes complémentaires ? et quels seront-ils ? (assurantiels et donc individuels, ou mutualistes et donc plus solidaires ?).

Enfin, **sur la prise en charge de la santé, nous nous opposons fortement à la mise en place des franchises.** Un récent sondage CISS/IPSOS montrait que très majoritairement les Français voulaient préserver le système solidaire de prise en charge et de dispensation des soins. C'est une mesure inefficace (800 millions de recettes alors qu'en face le déficit est de 12 milliards), qui renvoie les publics fragiles à pratiquer une solidarité entre eux et qui pénalise les personnes âgées face à l'accès à la santé.

C'est pourquoi nous vous demandons instamment, de tout mettre en œuvre pour

- \* sortir du prix de journée des établissements l'investissement et l'amortissement,
- \* mettre en place un financement solidaire de la dépendance,
- \* abolir les franchises,
- \* renforcer les moyens pour qu'une politique gériatrique digne de ce nom puisse se mettre en place.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier, Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes sincères salutations.

Jean GIARD  
Président d'ALERTES

Copie à Mme Roselyne BACHELOT ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, et à Mme Valérie LETARD, secrétaire d'Etat chargée de la solidarité